

Le très hon. R. L. BORDEN (premier ministre): Le Gouvernement s'était déjà préoccupé de l'opportunité de faire une enquête sur la valeur du traitement dont l'honorable député vient de parler. On peut se demander si le moyen que mon honorable ami nous conseille de prendre aura ou non un effet satisfaisant. Je serais porté à croire qu'il faudrait consacrer un temps assez considérable à seule fin de démontrer l'efficacité et la valeur de ce remède; je croirais même qu'une visite que ferait à New-York un médecin du Canada, n'aurait pas de résultat pratique. L'honorable député a laissé entendre de plus qu'on pourrait demander à M. le docteur Friedman de venir au Canada. Nous ignorons, en ce moment, si le temps dont il peut disposer, lui permettrait d'accéder à cette requête. A tout événement, je puis dire à mon honorable ami que le Gouvernement étudie cette question depuis un certain temps et que, ainsi que je viens de le déclarer, nous nous préoccuperons avec toute l'attention voulue, de ce qu'il nous conseille de faire. Je suis certain que tous les membres de cette Chambre entretiennent favorablement l'idée de faire poursuivre—aussitôt qu'il sera possible de la tenir—une enquête sur la valeur de ce remède. La terrible maladie qu'on a mentionnée, la tuberculose, fait l'objet des efforts, non seulement d'une association aidée par le Gouvernement fédéral, mais encore des divers gouvernements provinciaux qui tous cherchent le moyen de l'envoyer. Si ce remède est aussi efficace que les journaux l'ont fait entendre, nous manquerions à notre devoir si nous ne tentions pas de nous enquérir de sa valeur et de profiter des renseignements que nous aurions ainsi obtenus.

(La motion de M. Maclean (Halifax) est rejetée).

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE SUR LE BILL RELATIF AUX FORCES NAVALES DE L'EMPIRE.

La Chambre se forme en comité pour la suite de la discussion sur la motion de M. Borden, tendant à la 2e lecture du projet de loi (bill n° 21), autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales actives de l'empire, sur l'amendement de M. Turriff et sur le sous-amendement de M. Guilbault.

L'hon. H. R. EMMERSON (Westmoreland): Monsieur l'Orateur, j'ose dire qu'il ne se trouvera aucun membre de cette Chambre pour me contredire lorsque j'affirme que la question que nous débattons maintenant revêt une importance considérable; qu'elle est grave de sa nature et qu'elle peut avoir des conséquences sérieuses sur les destinées de ce pays immense. Plus on étudie ce problème, plus on en

constate la très grande portée. Ainsi, je me range volontiers à l'avis de l'honorable représentant de Calgary (M. Bennett) lorsqu'il affirme que chacun des membres de cette Chambre doit faire connaître l'opinion qu'il entretient lui-même à l'endroit de cette question. Je suis convaincu que, lorsqu'on étudie la nature même de cette question et lorsqu'on se rend compte des conséquences possibles de de l'attitude, quelle qu'elle soit, que nous pouvons prendre à cette session du Parlement en l'occurrence où nous occupons, on doit souscrire au sentiment que l'honorable député a exprimé et qui se résume à dire qu'on ne peut trop discuter ce sujet en cette enceinte.

Tenant compte de ce fait, je me suis quelque peu étonné de constater qu'il se trouvait un si petit nombre des membres de la droite qui sentissent le besoin de faire quelques observations en cette circonstance. Quant aux honorables membres de la droite, nous avons remarqué qu'ils donnaient tous les signes avant-coureurs de la mort, ce silence intermittent qui précède le dernier soupir, soit des partis politiques, soit des individus.

Ce mutisme indique, si je ne me trompe, que le très honorable premier ministre a dû faire la leçon à ses partisans à seule fin de les convaincre qu'ils ne devaient pas entreprendre de discuter cette question, car plus ils l'étudieraient, moins ils manifesteraient de foi en la proposition qu'il avait soumise à la Chambre. Je crois que mon très honorable ami a pris pour règle de sa conduite ce conseil que donne John Boyle O'Reilly dans les règles qu'il trace à l'humanité: "Gardez le silence et demeurez en paix; jamais le silence ne vous trahit". On nous apprend que Simonide ne se repentait jamais d'avoir gardé le silence, mais qu'il avait souvent parlé, et je suis certain qu'il en a été et qu'il en sera ainsi dans le cas de plusieurs autres personnes. J'espère, toutefois, ne pas me trouver au nombre de ces derniers, parce que je sens qu'il s'agit ici d'une question importante et qui s'impose à l'étude des membres de cette Chambre. En ma qualité de représentant d'une des circonscriptions électorales de l'est du Canada, j'éprouve le besoin de faire certaines observations et de donner la preuve de la foi que j'entretiens à l'endroit de cette question. Je sais que "la langue de plusieurs est la cause de la ruine de leurs maîtres", et Shakespeare, lorsqu'il faisait cette observation, avait sans doute dans l'esprit ceux qui ont agi en la façon qu'on relève. Il peut arriver qu'il se trouve ici certains députés qui, après réflexion, sentent que le silence devrait être encore plus complet. Si je tiens compte de l'attitude prise par l'honorable représentant de Calgary après-midi, je suis certain que les honorables membres de cette Chambre reconnaîtront combien on peut